L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI 25 JANVIER 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $50 à $90,000.
20 déc—6m

DEMANDES.

On demande une femme de chambre, qui s'occuperait des enfants, et qui ferait l'ouvrage de maison; bien recommandée. S'adresser au No. 659 rue St. Charles coin Washington.
25 janv—3t

On demande une femme de chambre, moyen âge, parlant anglais et français. Bonne référence. Hôtel de la Louisiane, 107 Douane.
15 jan—

DEMANDES D'EMPLOI.

Un Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas l'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demandera pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'Abeille.
20 déc—

A VENDRE.

A VENDRE—Deux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune.
1er déc—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—H. Groebel et Cie. vs. leurs créanciers—No. 19,625—Division A.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens des pétitionnaires, H. Groebel & Cie et de Henry Groebel individuellement, et de Olivier Marionneaux, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., notaire public pour la paroisse d'Orléans, à son bureau, No. 17 Commercial Place, le MERCREDI, 22me jour de février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 jan—25—17, 29 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Anton Wolf vs. ses créanciers—No. 22,029—Qu'une réunion des créanciers de Aaron Wolf soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, en cette ville, commençant le 7me jour de [illegible] 1888, à l'effet de voter sur la demande de [illegible] deux et trois ans pour payer ses dettes en paiements égaux et sans intérêt; et que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit Anton Wolf, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1 jan—3f au 7 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 22,091—Division B.—B. J. West's Son & Co, et Anna Y. West et William Y. West, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété des pétitionnaires B. J. West's Son & Co, et William Y. West et Mme Anna Y. West, individuellement, soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de leurs créanciers soit tenue pardevant Théo. Guyol, Esq., notaire, en cette paroisse, le mercredi, 15 février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des pétitionnaires, de nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient être portées devant eux; et que, dans l'intervalle, toutes les procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues; et que Martin Voorhies, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL. Député Greffier.
11 jan—3f au 15 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Catherine Potthoff vs. ses créanciers—No 22,975—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Mme Catherine Potthoff soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, en cette ville, commençant le 14 février 1888, à 11 heures a. m., pour voter sur sa application pour un répit de un, deux et trois ans, pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite Mme Potthoff; et que dans l'intervalle et jusqu'à de nouveaux ordres de cette cour, que toutes procédures contre la personne et les biens de la dite Mme Potthoff soient suspendues.
Nlle-Orléans, 7 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 janv—3f au 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Kursheedt et Bienvenu vs. leurs créanciers—No 22,836—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de Kursheedt & Bienvenu et de Edwin Israel Kursheedt et Joseph Guichard Bienvenu, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et qu'il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux; et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
21déc—4f au 25janv.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Junqua vs. ses créanciers—No 20,554 Division B—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire soit enregistrée avec les tableaux annexés, qu'une cession des biens du pétitionnaire John B. Junqua, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, le MERCREDI, 1er jour de février 1888, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du pétitionnaire soient suspendues; et que Joseph Lombard, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 27 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30déc—3f au 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Edward D. Palfrey vs. ses créanciers—No 22,874.—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward D. Palfrey, individuellement et comme membre des raisons sociales de Palfrey Bros et de E. D. Palfrey & Co., soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et tenue pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit E. D. Palfrey individuellement et comme membre des dites raisons soient suspendues; et que Charles Louque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN Député greffier.
28 déc—3f au 25 janv

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 28me jour de novembre 1887 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:
Emma Friedlander vs Ferdinand Beer, son mari. No 22,101.—Division C.
Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le [illegible] novembre 1887, soit confirmé et, conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Emma Friedlander et contre le défendeur Ferdinand Beer, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux et autorisant la dite plaignante d'assumer le contrôle et l'administration de sa propriété paraphernale et d'engager des affaires pour son propre compte et profit; tous les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 28 novembre 1887.
Jugement signé le 2 décembre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce sixième jour de décembre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 déc—

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884 ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dus sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.
JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur, No 203 rue Canal.
19oct—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 7 FEVRIER 1888.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2. DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000 .. de terminaison	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à........		$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, on change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coffre-fort en fer, Railing de bureau, Meubles de bureau, etc.

Bail non expiré, etc.

Dans l'affaire du German American Insurance Company—No. 22,630, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 5 rue Carondelet—MERCREDI, 1er février 1888, à 11 heures du matin, au magasin No 102 rue Commune, près Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 janvier 1888, il sera vendu à l'encan:
Le contenu du rez-de-chaussée au No 102 rue Commune, conformément à un inventaire déposé à mon bureau, également le bail non expiré du rez-de-chaussée dudit No 102 rue Commune.
Conditions—Comptant.
21 jan—21 28 31—fév 1

Succession de Duncan F. Kenner.

No 21,004—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Actions, Bons, etc.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St. Charles, en vertu de deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Wm. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, actuellement en congé, ordres datés respectivement du 3 et 9 janvier 1888, il sera vendu à l'encan:
1° Dix actions du fonds capital de la compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.
2° Dix actions du capital de la compagnie du Gaz de la ville de Jefferson.
3° Deux actions du capital de l'Association de la Variété.
4° Cinq actions du capital du Nouveau Jockey Club de la Louisiane.
5° Une action de cinquante piastres de la Bourse aux Produits de la Nouvelle-Orléans, selon le certificat 660, daté du 27 mars 1884.
6° Un bon première hypothèque "Gold construction" du N. O. Pacific Railway Co.
7° Quatre reçus d'un total de $250 pour une action au capital de la Bourse aux Sucres de la Nouvelle-Orléans.
Condition—Comptant sur transfert.
14jan—14 21 28

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MECHANICS AND TRADERS

No. 14 rue Carondelet.

Dix-huitième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1887.

Primes d'incendie	$198,521 36	
Primes de rivières	23,660 09	
Primes maritimes	6,680 05	
Primes non acquises, 31 décembre, 1886	73,616 52	
		$302,679 52
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1887	$78,737 07	
Primes remboursées	20,336 28	
Réassurances	22,068 48	
Commissions	21,870 08	
		143,011 91
Primes nettes acquises		$159,667 61
A ajouter intérêt, profits et pertes		56,429 48
Total recettes		$216,097 09
Moins—		
Pertes d'incendies payées	$112,018 65	
Pertes de rivières payées	9,481 82	
Pertes maritimes payées	2,345 76	
Pertes non ajustées et non échues	19,775 11	
Dépenses du bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences	34,525 54	
		178,176 88
Profits nets		$37,920 21

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$243,045 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	135,000 00
Actions de banques et autres	136,175 00
Billets à recevoir	26,711 12
Argent comptant	7,005 63
Propriétés foncières	41,864 51
Primes en voie de collection	32,379 26
	$623,080 52

PASSIF.

Capital-actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	78,737 07
Réservés pour pertes non payées 1887	19,775 11
Réservé pour pertes non payées des années précédentes	2,224 35
Dividendes non payés	21,650 00
Surplus	125,693 99
	$623,080 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 17me jour de janvier 1888.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Nous, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances Mechanics and Traders, certifions par les présentes que nous avons examiné l'actif de la dite compagnie et que nous en avons jugé l'évaluation, comme ci-dessus, vraie et correcte.
ROBT. MAXWELL, Chairman.
G. W. SENTELL.
P. G. GILBERT.
FRED'K WING.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 16 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1887) CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital de la Compagnie.

DIRECTEURS.

J. A. Braselman,	Robt. Maxwell,
P. J. Cockburn,	Simon E. Marx,
H. T. Cottam,	F. J. Odendahl,
Lloyd R. Coleman,	Wm. A. Phelps,
O. Elmer,	G. W. Sentell,
J. M. Frankenbush,	A. M. Silbernagel,
Walter C. Flower,	W. B. Thompson,
P. G. Gilbert,	Jos. Vignes,
Chas. Holloway,	A. Niques,
O. Hernandez,	J. M. Walsh,
N. Landry,	T. S. Waterman,
L. L. Lyons,	Frederick Wing,
A. G. Lobdell,	W. Y. West,
Colonel T. L. Macon,	W. G. Wheeler,
J. A. C. Wadsworth,	P. Werlein.

20 jan—1m

21me Etat de Situation Annuel

DE LA

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887:

Primes sur incendie		$183,534 79
Primes sur mers		3,229 87
Primes sur rivières		1,189 34
Totales primes		$187,954 00
A ajouter: Risques non acquises de 1886		37,801 16
Total		$225,755 16
A ajouter Intérêt, profits et pertes	$33 077 66	
Moins appointements et dépenses générales	12,224 12	
		20,853 54
Fonds de surplus de 1886		19,367 02
Total		$265,975 72
Pertes payées—		
Sur primes d'incendie	$84,478 00	
Sur primes de mers	3,138 64	
Sur primes de rivières	1,756 17	
	$89,372 81	
Compte de réassurances	34,630 77	
Primes remboursées et commissions	45,886 87	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	6,923 77	
		$176,813 22
Total		$89,162 50
Réserve pour—		
Primes non expirées	$37,146 53	
Pertes non payées	12,648 95	
Dividende 5 0/0 déclaré en juillet 1887	10,000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888	10,000 00	
Fonds de surplus de 1887	19,367 02	
	$89,162 50	$89,162 50

ACTIF.

Billets reçus pour primes	64 00
Primes en collection	38,959 33
Prêts sur nantissements	9,850 50
Prêts sur hypothèques	5,925 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons consolidés et Bons à primes de ville	99,815 00
Banques, assurances et autres stocks	20,945 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre propriétés foncières	69,619 34
Meubles et installation	3,367 75
En caisse et en banque	32,616 58
	$279,162 50

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de (5) cinq pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887, pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	HERM. CURTIUS,
J. J. WECKERLING,	J. J. LANGLES,
J. HASSINGER,	J. E. MERILH,
P. W. DIELMANN,	JOHN THORN,
J. B. MEYER,	LOUIS GRUNEWALD,
GEO. H. BRAUGHN,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	W. W. HUCK,
	B. FISCHER.

15 Jan—1m

Pianos, Instruments de Musique.—La maison Philip Werlein, rue du Canal, 135, possède un vaste assortiment de pianos de tous les fabricants célèbres étrangers et américains, et les vend à des conditions très favorables.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Magnard vs. Antoine Bonaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,953—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dumaine, Royale et Ste. Anne, lequel dit lot mesure soixante et un pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de soixante huit pieds neuf pouces de face à la dite rue Bourbon, ensemble avec toutes les bâtisses améliorations, droits, voies et privilèges qui appartiennent au dit lot de terre, sans exception.
Acquis par le défendeur de J. B. Socola, conformément à un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 12 mai 1871.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
25janv—25fév1 8 15 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Catherine Vogelsanger vs Alexander Mastic.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,028—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Claiborne, anciennement St-David, Derbigny, anciennement Prosper, et Marigny, désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan particulier fait par A. de Armas, ingénieur civil, en date du 20 novembre 1879 et annexé à un acte passé pardevant Oscar Drouet, notaire, le 22 janvier 1880, lesquels dits lots mesurent chacun vingt-neuf pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de cent seize pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
25 jan 25—fév 1 8 15 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

William N. Grunewald vs Joseph Putzell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,687—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, désignés par les numéros Treize, Quatorze et Quinze sur un plan dressé par A. de Young, voyer, le 3 janvier 1863, déposé en l'étude de Hugh Madden, ancien notaire; lesdits lots mesurent comme suit, à savoir:
Le lot numéro treize mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds entre lignes parallèles, étant borné sur le côté plus près de la rue Douane par le lot quatorze et sur le côté le plus près de la rue Canal par une allée de dix pieds de largeur, et dans le fond par une autre allée de onze pieds huit pouces et quatre lignes de largeur.
Le lot numéro quatorze mesure trente-un pieds quatre pouces de face sur la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante trois pieds, et le lot numéro quinze mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds, étant borné sur le côté vers la rue Douane par une allée de dix pieds de largeur, et les lots quatorze et quinze sont aussi bornés dans le fond par la susdite allée de onze pieds huit pouces quatre lignes de largeur.
Acquis par le défendeur de Rudolphe Godefroy, conformément à un acte passé pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire le 21 juillet 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
25jan—25—fév 1 8 15 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Groceries, Vins, Liqueurs, Meubles, installations, etc., etc.

Henry Block vs. M. E. Dolhonde.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,023—En vertu d'un ordre de vente, daté du 20 janvier 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 25 janvier 1888, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A mon entrepôt, rue St. Anne, entre Royale et Chartres—
1° Un grand assortiment de groceries pour famille et de choix, vins, whiskies, liqueurs, cigares, etc.—Aussi—
2° Un lot de meubles de maison, installations, effets mobiliers, divers, etc. le tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21janv—21 22 23 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Faïence,—Verrerie,—Vitrines,—Voiture pour enfant,—Divers, etc.

Couvent des Ursulines vs. Levy et Vairin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,013—En vertu d'un ordre de vente daté du 20 janvier 1888 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 26 janvier 1888, à 10 heures et demie A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° **Au local No 299 rue Decatur**,—Un grand assortiment de Faïence et Verrerie, Ferblanterie, Lampes, Vitrines, Voitures d'enfant, Wagons pour enfant, vélocipèdes, Poupées, Portraits, Paniers et un tout lot de Jouets, etc. Aussi un lot d'étagères, ustensiles de cuisine, etc. le tout d'après un inventaire enregistré.
2. Et immédiatement après, la vente sera continuée au No 205 rue Decatur contenant le même genre de marchandises, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21jan—21 22 23 24 25 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

Nicholas Connell vs veuve et héritiers de Henry C. Weymouth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 6,231—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et la Commercial place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un îlet de terre situé dans l'ancienne ville de Carrollton, actuellement le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme îlot 79 "A" sur un plan dressé par Henry A. Boudousquié le 6 avril 1871 et déposé comme plan H au bureau de Théo Guyol, notaire public, et mesure trois cents pieds de face aux rues du Canal ou l'Avenue Carrollton et la rue Dublin, trois cent vingt-cinq pieds de face aux rues Sixième et Septième.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—25—1, 8, 15, 18 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Guillaume Mothe vs Toby Washington

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,527—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro six, dans l'îlet numéro vingt-quatre, borné par les rues Congress, Elmire, Girod et Urquhart; le dit lot mesure trente-un pieds de face à la rue Congress sur une profondeur de quatre vingt-quinze pieds, le tout conformément à un plan dressé par Volquin, déposé comme numéro vingt-six dans le livre des plans numéro deux, à l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, étant la même propriété que le défendeur a acquis de Albert Hall, conformément à un acte passé pardevant Henry E. Kor, notaire, en date du 10 mars 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 jan—17 24, 31—fév 7, 14, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un îlet de terre de valeur borné par les rues Felicity Road, Market, Annonciation, Richard et Constance, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le Planters Cotton Press. Ensemble avec les machines presses et les ustensiles qui y appartiennent dans l'affaire de

Théo. F. Lewis et Robt. K. White vs. Robt. Abbott et Robt. Abbott, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 22,940—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un certain îlet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, machines, presses et ustensiles qui y appartiennent, connu et désigné comme le Planters Cotton Press, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans cette partie qui est anciennement appelée Faubourg Annonciation ou Lacourse, désigné comme îlet numéro quarante-quatre sur le plan original du dit Faubourg Annonciation ou Lacourse, dressé par B. Lafon, voyer, en date du 5 mai 1807, et déposé pour référence en l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire en la dite ville de la Nouvelle Orléans. Le dit îlet de terre est borné par les rues Felicity Road, Market, Annonciation, Richard et Constance, divisé en quatorze lots numérotés de un à quatorze inclusivement, et mesurant, plus ou moins, trois cent vingt pieds de face à la rue Annonciation, trois cent quatre-vingt-trois pieds de face à la rue Richard, deux cent quatre-vingt-huit pieds de face à la rue Constance, soixante-cinq pieds de face à la rue Felicity Road, et trois cent vingt-cinq pieds de face à la rue Market.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17janv—17 24,31—7,14,18fév

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. Hand vs. Mme Christina Kuhlmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,778—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1. La moitié indivise d'intérêt et tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse Mme Christina Kuhlmann, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Harmony et Pleasants, désigné par le No. 10, sur un plan lithographié et annexé à un acte passé le 7 juillet 1852, en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, acquis par feu John Kuhlmann de Chas. Rammer, A. Ducatel, notaire, le 28 avril 1863, enregistré au bureau de transfert, livre 88, folio 53.
2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Harmony et Pleasants, désigné par le No 17 du plan annexé à un acte passé par devant T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852 et formé l'encoignure des rues Magazine et Pleasants, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de quatre vingt-dix-huit pieds entre lignes parallèles et de face à la rue Pleasants, acheté par feu John Kuhlmann de la succession de Prosper A. Ducatel, notaire, en date du vingt-neuvième jour d'août 1868.
3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance et Harmony, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Pleasants, sur une profondeur de vingt-six pieds trois pouces, entre lignes parallèles, étant la subdivision du fond du lot désigné par le No 17, sur un plan lithographié annexé à un acte passé par T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852, acheté par feu John Kuhlmann de la succession de Hazomen; W. Shannon, notaire, février—1869.
4° (A) Un morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Constance, Harmonie et Pleasants, mesurant 13 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Magasin sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et forme cette partie du lot 15, la plus près de la rue Harmonie, aussi:
Aussi (B) Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet, mesurant 13 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Magasin sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et forme cette partie du lot 15, sur le plan ci-dessus désigné, déposé à l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, terrain le plus près de la rue Pleasants. Acquis par feu John Kuhlmann de Anton Stubb; John F. Coffey, notaire, le 11 février 1862.
5° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 6me district de cette ville, carré borné par les rues Tolédano, Levée, Chippewa et l'avenue de la Louisiane, désigné par le No Douze, sur un plan de B. Buisson, le 27 février 1851, déposé au bureau de T. Lisbony, ancien notaire, et mesurant trente pieds de façade rue Tolédano, sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; propriété acquise par feu John Kuhlmann d'Alfred Boulligny; T. O. Stark, notaire, le 12 mars 1853.
6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me district de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Camp, Sixième et Septième, mesurant cent vingt cinq pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt cinq pieds de profondeur; propriété acquise par feu John Kuhlmann, de la veuve A. Michel, le 25 janvier 1860, Abel Dreyfous, notaire.
7° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 6me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jersey (Annonciation), Tolédano, Laurel et l'avenue de la Louisiane; désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan de C. A. Hedin, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, plan portant le No 136. Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, trente pieds de façade rue Tolédano, sur cent soixante pieds de profondeur, acquis par feu John Kuhlmann de Clotilde Illg, A. Ducatel, notaire, le 27 septembre 1860.
8° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Laurel, Sixième, Septième et Jersey (aujourd'hui Annonciation), mesurant cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de face, sur la ligne le séparant des [illegible] 4, sur une profondeur et façade rue Sixième, cent vingt quatre pieds [illegible] et cinquante pieds, entre lignes parallèles; [illegible] terrains 1, 2, 3 et 4 [illegible] rue Laurel [illegible] parallèles, et formant le coin des rues Laurel, terrain acquis par feu John Kuhlmann de Mme Martha Sullivan; Wm Shannon, notaire, le 25 juin 1866.
9° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 9 compris entre les rues Pleasants, Laurel, Constance et Tolédano, désignés par les Nos 9 et 10, les dits terrains contigus les uns aux autres et mesurant chacun vingt-neuf pieds de façade rue Pleasants, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par feu John Kuhlmann, shérif de la paroisse d'Orléans le 12 juin 1865, enregistrés dans le bureau de transferts, livre 69, folio 121.
1° Le droit d'usufruit de la défenderesse, Mme Christina Kuhlmann à la susdite propriété laissée par son mari comme veuve et en communauté et comme légataire sous testament.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24jan—24 31—fév 1er 7 15 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Eddy vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,544—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, autrefois Jefferson, en cet Etat, formant une partie de l'îlet borné par les rues St David, Edmond et Green et 3 Avenue, Henry Clay, désigné par le No 6 sur un plan dressé par Nymegger le 24 janvier 1851 et déposé comme plan No 64 dans le livre des plans de A. Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "D" sur un plan annexé à un acte de John Kruttschnidt à Charles H. Shute, passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 20 octobre A. D. 1869, et mesure trente-neuf pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Edmond sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et égales et de face à la rue Greene et formant l'encoignure.
Acquis par le défendeur de Charles D. Shute, par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 25 novembre 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 jan 24 31—fév 7 15 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Viandes, Choucroute, Conserves, Sauces, Balances, Mesures, etc.

John Hoffmann & Cie. vs. Alfred Boehme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23 091—En vertu d'un ordre de vente en date du 23 janvier 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 26 janvier 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A mon entrepôt, rue Ste. Anne, entre Royale et Chartres, un lot de groceries assortis, viandes, choucroute, conserves, sauces, balances, mesures, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 Jan—24 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Firemen's Insurance Company of New Orleans (Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle Orléans) vs. la Succession de John Graver.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,832—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 31 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Moreau, Marigny et Victoire, désignés comme lots Nos deux et trois et mesurant, au pied américain, comme suit, à savoir: Le lot No deux mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face aux Champs-Elysées sur une profondeur de cent vingt sept pieds entre lignes parallèles, de cent vingt pieds dix pouces et cinq lignes. Et le lot No trois mesure trente-un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Champs-Elysées, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30déc—30 janv 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Andrew Stein vs Jacob Burger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,956—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 21 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Marais, Félicianna et Urquhart, désigné par le numéro sept, conformément à un plan fait par C. Boudousquié, architecte, et déposé en l'étude d'Octave Morel, notaire en cette ville; le dit lot mesure trente et un pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de cent deux pieds dix pouces et six lignes.
Acquis par Jacob Burger, de Andrew Silvernagel, par acte passé le 1er jour de mai 1873 pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau de transfert livre 100 folio 739.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 jan—19 26—fév 2-9 16 21

Portraits au Crayon

J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.
11nov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence désirable à 2 étages dans le Sixième District, aussi 4 terrains touchant à la propriété ci-dessous.

Succession de Patrick Donnelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 22,050.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs Nos. 72 et 74, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 30 décembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro municipal 272, borné par les rues Foucher, Aline, Chesnut et Camp désigné par le No. 10 et mesurant 31 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois en usage comme écurie.
2° Un autre lot de terre dans le même îlet désigné par le No. 11 et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds et de face à la rue Foucher et sur ces deux rues formé l'encoignure entre lignes parallèles.
3° Un autre lot de terre dans le même îlet, désigné par le No 12, touchant au No 11, et mesurant 31 pieds 3 pouces sur la rue Chesnut sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.
Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même îlet, désignés par les Nos 13 et 14, et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une maison en bois, solidement bâtie, à deux étages et double corps de logis, couverte en ardoises, ayant huit chambres de chaque côté, cuve, lieux d'aisance, etc., etc. La maison retirée de la rue et une cour sur la façade, embellie par des arbres et plantes étant à proximité de plusieurs lignes de cars, marché, école, église, etc.
Conditions comptant.
Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, au frais de l'acquéreur.
L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigible en 1888.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
25 jan—25,28—fév 4,11,18,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chevaux, Mulets, Floats, Harnais, etc.

Dans l'affaire de Samuel Picard contre ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 22,744.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—JEUDI, 26 janvier 1888, à 11 heures du matin, sur les lieux, coin Delord et Lee Circle, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 13 janvier 1888, je vendrai ce qui suit:
3 Chevaux.
3 Mulets.
4 Floats et divers harnais, etc.
Le tout conformément au memorandum enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
15janv—15,21,26.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Théodore Paderas et al. vs. H. August Nikoll et al.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 22,478.

Vente pour effectuer un partage parmi les héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Commercial Place et la rue Gravier, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 19 décembre 1887, et signé le 24 décembre 1887, il sera vendu à l'encan la propriété décrite et après, à savoir:
Un lot de terre dans le faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 79, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Johnson et [illegible], à un plan dressé par L. Bringier, daté le 26 juillet 1836 et déposé au bureau de Louis Féraud, ex-notaire en cette ville, et formant le coin des rues Dumaine et Johnson, et mesurant mesure française, 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Johnson et 30 pieds de large au fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an, représentée par des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, divisés en coupons conformément aux intérêts des parties, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.
L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1888, au dessus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux, sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros notaire, aux frais de l'acquéreur.
29déc—29 31 jan7 14 21 28

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Francis X. Leroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,122—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 jan—24 2- 2 fév

Succession de Jean Bte Reboli

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,010—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN. Greffier.
19 janv—19 21 28

Succession de Jules Victor

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,134—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20janv—20, 25, 29.

Succession de David Douglas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,444—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 janv.—19 24 28.

Succession de Adèle Exnicios, femme décédée de Thomas A. Stevens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,059—Division E—Attendu que Thomas A. Stevens a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Adèle Exnicios, femme de Thomas A. Stevens, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 Jan—17 21,26

PAR LE CONSTABLE.

J. C. Meyers contre Veuve M. F. Gerard.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—Nos 9,835 et 9,836.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 28 janvier 1888, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
17 janv—17,24,28

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double

Sur la rue Cleveland, (anciennement Gasquet.)

Succession de Susannah O'Brien.

No 22,974—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—
Le Cottage double No 130 rue Gasquet ou Cleveland, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet ou Cleveland, Canal, Derbigny et Roman; ledit lot est le No 28 et mesure 27 pieds de face sur la dite rue Cleveland; sur 100 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles;—il y a quelque 9 chambres dans le double corps de logis, 2 citernes, etc., trottoir neuf devant, à proximité du marché, des églises, des écoles et des chemins de fer; un joli site pour de bons locataires.
Conditions—Comptant, 10 pour cent déposé au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Benjamin Ory, notaire public.
18 jan—28,—4, 11, 18fév.

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St-Philippe et Prieur.

L'Ecole de Français et d'Anglais comprend toutes les branches d'enseignement et confiées à des professeurs expérimentés.
Un classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.
Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.
7 août—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Ardoises, Cheval, Charrettes, Buggy, Harnais, etc., etc.

Succession de John Lynch.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 6 février 1888, il sera vendu à 11 heures du matin, sur la rue Craps entre les rues Enghein et Poète, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté 24 janvier 1888—
Un lot d'ardoises de différentes dimensions, 2 charrettes, un buggy, un lot harnais, un cheval.
Conditions—Comptant.
25 jan—25 31—fév 5

M. M. Borges vs ses créanciers.

No. 17,519.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse VENDREDI, 3 février, 1888, il sera vendu à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Passage de la Bourse et de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la susdite Cour, signé le 3 janvier et rendu le 10 du même mois et année—
Trois grandes coquilles d'huîtres, fines et une pendule.
Conditions—Comptant.
22 jan,27—fév 3

35 Magnifiques Vaches laitières, toutes avec des Veaux.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur,—Bureau Bienville et Passage de la Bourse JEUDI, 26 janvier 1888, à 11 heures du matin, au Bayou St-Jean, en face du pont de la rue de l'Esplanade, à l'écurie de Mme veuve J. Pulsegur:

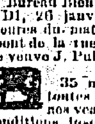

35 magnifiques vaches laitières, toutes fraîches en lait et avec de jeunes veaux.
Conditions. Jusqu'à $50, comptant et au-dessus de $50 six mois de crédit, en billets endossés sur place.
22 jan—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Site de Valeur pour Bâtir,

Rue Magazine, près du Marché de la rue Neuvième.

Succession de Otto Frederick Theisman.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—JEUDI, 23 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" daté le 9 janvier 1888 Dossier No 22,273, pour le compte de la succession de Otto Frederick Theisman, décédé, à l'encan il sera vendu—
Un lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Septième et Huitième, désigné comme lot "B" et mesure 24 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 109 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans, en paiements égaux, avec 8 0/0 intérêt, du jour de la vente, et toutes clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera les taxes pour l'année courante de 1888, au dessus du prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant Andrew Hero, jr., notaire aux frais de l'acquéreur.
22 jan—22 31—8 15 25 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage double pour résidence, Nos 481 et 483 rue Sud Remparts entre Euterpe et Terpsichore.

Le cottage à double corps de logis, Nos 374 et 376 rue Sud Franklin entre Erato et Thalie.

Mme Barbara Glaser, veuve Adolph Nikoll vs ses créanciers—No 20 367.

Par ordre de la Cour. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 18 février 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 janvier 1888. Dossier No 20 367, dans l'affaire de Mme Barbara Glaser, veuve de Adolph Nikoll vs ses créanciers, il sera vendu à l'encan—

PREMIER DISTRICT.

Cottage double rue des Remparts.

1° **Un lot de terre** avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet numéro deux cent quatre-vingt deux borné par les rues des Remparts, Dryades, Euterpe et Terpsichore désigné par le numéro quinze sur un plan de H. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet 1840 déposé dans le bureau de A. Mazureau notaire et mesurant mesure américaine trente deux pieds de face à la rue des Remparts sur quatre vingt quinze pieds de profondeur et borné au fond par le reste du lot numéro quatorze.
Les améliorations comprennent **un cottage double en bois recouvert en ardoises**, ayant quelques 6 ou 8 chambres, cabinets, citernes, hangars, etc.

Cottage double rue Franklin.

2° **Un lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent vingt trois borné par les rues Franklin Liberté Erato et Thalie désigné par le numéro sept sur un plan de J. H. Pilié voyer, annexé à un acte passé par [illegible] Cuvillier notaire le 20 mars 1841 et mesurant mesure américaine trente deux pieds de face à la rue Franklin sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent **un cottage à double corps de logis recouvert en ardoises** avec 6 chambres, corridor [illegible]
Conditions—Comptant en passant les titres; 10 0/0 payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumant en outre de leurs [illegible] les taxes dues et exigibles en 1888.
Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros Esq. notaire aux frais des acquéreurs.
11 jan—14 22 28—fév 5 12 18

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de maître.

Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—No 10,972.

Cate Kerwin et als vs Hibernia Ins. Co.

C. E. GIRARDEY, Esq., encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Conformément à un décret de la cour, fait et enregistré dans l'affaire ci-dessus numérotée le 11 mai 1887 le soussigné Maître, C. E. Girardey, encanteur vendra à l'encan au dernier et plus fort enchérisseur pour du comptant, le SAMEDI 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etats de la Louisiane la propriété décrite ci-après, à savoir:
Dix lots de terre dans l'îlet borné par les rues Webster, Constance (récemment Live Oak) Patton (récemment Laurel) et la ligne de Burtheville et Bloomingdale dans le 6me District de cette ville. Les dits lots étant les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sur un plan dressé par A. G. Blanchard sous-voyer de la ville, fait d'après un ordre de la Cour. Les lots 1, 2, 3, 4 et 5 sont contigus l'un à l'autre et font face à la rue Constance (récemment Live Oak) et mesurent chacun 31 pieds de face sur 145 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme le coin de la rue Constance (récemment Live Oak) et la ligne de Bloomingdale et Burtheville. Les lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 sont contigus l'un à l'autre et face à la rue Patton (récemment Laurel) et mesurent chacun 31 pieds 9 pouces de face, sur 145 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Le lot No 10 forme le coin de la rue Patton (récemment Laurel) et la ligne de Burtheville et Bloomingdale.
Conditions de la vente.—L'acquéreur paiera 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente, la balance en signant l'acte.
A. G. BRICE, Maître
7 jan—7, 14, 21, 28—fév 4 11.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Franklin, entre Terpsichore et Euterpe.

Succession de la Veuve Mary Chittenden.

No 12,555.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—
La propriété No 441 rue Sud Franklin, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, White ou Bassin, Euterpe et Terpsichore; le lot est le No 13 et mesure 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces et 5 lignes entre lignes égales et parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste sur un crédit de un et deux ans, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Benjamin Ory, notaire.
25janv—25—4,11,18,25 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double de choix,

No. 486 rue Commune entre Miro et Tonti.

Succession de Simon Fitzpatrick.

No 22,548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 février 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 janvier 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite et après, à savoir:
Le cottage double No 486 rue Commune ou Avenue Tulane, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Miro et Tonti; le terrain mesure 33 pieds 8 pouces de face à la rue Commune, actuellement l'Avenue Tulane, sur une profondeur de 120 pieds et est composé du tout le lot No 24 et une portion du lot No 25 ainsi qu'il est montré sur un plan de Arthur de Armas, ingénieur civil, daté le 12 mai 1870, déposé au bureau de Amédée Ducatel, notaire, le 27 avril 1871; le cottage est retiré de la rue et a 3 chambres et une cuisine, citerne et hangar de chaque côté; la propriété rapporte $23 par mois.
Conditions—Comptant—Un dépôt de 10 pour cent devra être fait à la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. U. Preot, Esq., notaire public.
22 jan—fév 4,11,18,25

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un terrain propre à bâtir, rue Baronne, près de la rue Polymnie.

Un très beau site sur lequel on peut bâtir, rue Erato, près Carondelet.

Une charmante villa d'été à Mandeville, Lne.

Succession de P. R. Middlemiss, décédé.

A crédit, longue échéance, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "A", daté du 24 décembre, 1887, dossier No 22,031 pour le compte de la succession de Peter R. Middlemiss, décédée, à l'encan, il sera vendu—

Rue Baronne.

1° **Un terrain**, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Euterpe et Polymnie, étant une partie du terrain primitivement No 2; il mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Baronne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, mesure américaine

Rue Erato.

2° **Deux terrains et demi**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Erato, Clio, Carondelet et Baronne, désignés par les Nos 11 et 12 et une moitié du terrain No 10 à côté; ils mesurent comme suit: Les terrains Nos 11 et 12 mesurent, chacun, 23 pieds de façade rue Erato, sur une profondeur de 108 pieds.
La moitié du terrain No 10 mesure 11 pieds 6 pouces de façade rue Erato, sur une profondeur de 108 pieds, formant une mesure totale de 57 pieds 6 pouces, sur 108 pieds, le tout entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent d'une boutique de charpentier recouverte en ardoises, citerne, lieux d'aisance et un petit bureau portant le No 217 de la rue Erato; un charpentier, pendant longtemps y a été établi.
Le hangar sur cette propriété couvre à peu près 9 pieds sur le terrain adjacent et devra être enlevé aux frais de l'acquéreur.

Une villa d'été à Mandeville.

3° **Un terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le village de Mandeville, paroisse St-Tammany, en cet Etat, carré d'îlet borné par les rues Lac, Lamarque, Foy et Claiborne, et mesurant 172 pieds de façade sur la rue du Lac (sur le rivage) sur une profondeur de 475 pieds entre lignes parallèles, s'étendant en arrière et de façade à la rue Claiborne.
Les améliorations consistent en un cottage en bois avec bâtisses de dépendances ayant 8 chambres, cap, etc., des galeries de 12 pieds de large tout autour de la maison, 2 citernes, écurie et remise, wharf et chambre à bain, 3 Pacanier, etc., une jolie maison, le tout sera vendu ensemble, avec tout le mobilier et tous les effets mobiliers, conformément à un inventaire enregistré.
Le tout d'après des plans de A. DeArmas député voyer de la ville, qui peuvent être vus sur les lieux de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1 et 2 ans de crédit, également divisé avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente et toutes les clauses usuelles de sécurité comprenant une hypothèque spéciale avec lien du vendeur. 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, les polices d'assurances transférées et la clause de non aliénation. Les acquéreurs assumeront en sus de leurs adjudications les taxes de 1888. Il seront requis de déposer 10 0/0 sur les lieux. Les actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, Esq. notaire aux frais des acquéreurs.
25 déc—25 27—jan 1 8 15 22 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage

Avec six terrains, rue Colisée, Sixième District.

Succession de A. W. Hodge, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville en vertu de un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C daté du 21 décembre 1887 dossier No 22,701 pour le compte de la succession de A. W. Hodge, décédé, à l'encan, il sera vendu—
Six terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Colisée, Chestnut, Lyon et Bordeaux, désignés par les numéros de 12 à 17 inclusivement, lesquels sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit, savoir:
Le terrain No 12 mesure 27 pieds 6 pouces de façade à la rue Lyon, sur une profondeur de 150 pieds.
Les terrains 13 et 17 inclusivement sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Colisée sur une profondeur de 100 pieds le tout en lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations comprennent **un joli cottage en bois** ayant cinq ou six chambres, citerne, etc.
Conditions—Comptant en passant les titres; 10 0/0 comptant sur les lieux. L'acquéreur assumant les taxes de 1888 en sus de son adjudication.
L'acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire aux frais de l'acquéreur.
25 déc—1, 8, 15, 22, 28 jan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un block de maisons avec façade en briques.

Coin des rues Carondelet et Girod.

Rapportant plus de $100 par mois.

Succession de Samuel Friedlander et épouse, tous deux décédés.

Vente pour effectuer un partage.

A l'encan avec des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 4 février 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville en vertu de, et conformément à un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," rendu et signé le 7 mars 1887 dans l'affaire de Mme Sarah Hirsch et als., vs Florance Schwabacher et al No 20204 de la dite Cour Civile de District, étant un jugement pour effectuer un partage. Laquelle dite affaire est maintenant consolidée avec la succession de Samuel Friedlander et épouse, No. 17,363, division D. de la dite cour et en vertu et conformément à un ordre de la dite cour, rendu le 12 mars 1887, dans la dite affaire de Mme Sarah Hirsch et als., vs. Florance Schwabacher et als., No. 20,204. Cour Civile de District, Division C, tous deux consolidés, homologués la procédure de l'assemblée de famille tenue par devant W. O. Hart, notaire le 11 mars 1887, en faveur des mineurs Florance Schwabacher et Henry Schwabacher, et les autres ordres rendus dans la dite succession le 29 novembre 1887, Division D, homologuant les délibérations des autres assemblées de famille tenues pardevant le notaire en faveur des dits mineurs, le 23 novembre 1887, sera vendu à l'encan—
Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet Baronne, Girod et Julia, qui forme l'encoignure des rues Girod et Carondelet, et mesure 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur et de face à la rue Girod de 94 pieds 7 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, au pied américain, conformément au plan à l'emplacement de la vente.
Les améliorations comprennent une rangée de magasins et résidences façade en briques à un étage et couvert en ardoises, connu par les Nos 163 à 171 1/2 rue Carondelet et 188 à 192 rue Girod avec deux bâtisses en bois dans le fond rapportant ensemble $100 par mois, et bas loyer à bail.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 ou 1 et deux ans au gré des acquéreurs avec 8 pour cent d'intérêt courant; 8 pour cent d'intérêt éventuel à partir de la date de la vente, ensemble avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie, incluant l'assurance et le transfert de la police d'assurance, 5 pour cent honoraires d'avocat, etc., à 10 pour cent sera requis sur les lieux, l'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1888 en sus de son enchère.
Acte de vente pardevant W. O. Hart notaire aux frais de l'acquéreur.
1er jan—1 8 15 22 29—4 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage en bois et une grocerie avec un grand terrain, à Greenville, Sixième District.

Succession de John E. Schroeder, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", daté le 21 décembre 1887, Dossier No 22,550 pour compte de la succession de John E. Schroeder, décédé il sera vendu à l'encan—
Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement Greenville, dans l'îlet No 59, borné par la ligne de la propriété Foucher de Cirèze, connue actuellement comme le Parc Audubon, les rues Walnut, Félicia et Louisa et mesure 44 pieds plus ou moins de face à la rue Félicia, environ 150 pieds de profondeur sur la ligne du dit Parc, et 153 pieds de profondeur et face à la rue Walnut, et borné au fond par un lot de terre vendu par Victor Hébert à J. M. Brabazon.
Les améliorations consistent en un **cottage élevé en bois, couvert en ardoises**, ayant 4 chambres, citerne, etc., et une maison en bois à un étage servant de grocerie.
Conditions—Comptant en passant les titres, 10 0/0 payés comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera, en outre, les taxes dues et exigibles en 1888.
Acte de vente pardevant E. Commagère, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
27déc—27 jan 1 8 15 22 28

PAR HOEY & O'CONNOR.

Meubles et effets mobiliers.

Montre en or et Bibliothèque,

Succession du Très Rév Mgr P. F. Allen.

No 21,730—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—JEUDI, 26 janvier 1888, à 11 heures du matin au local No 149 rue du Camp entre les rues Girod et Julia, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 janvier 1888, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession; Tous les meubles de maison et effets mobiliers garnissant, d'après un inventaire enregistré en Cour, comprenant en partie: des mobiliers de salon et plusieurs mobiliers de chambre à coucher; une montre et chaîne en or, et la bibliothèque du mort, qui peut être vue avant la vente.
Conditions—Comptant avant livraison.
14 jan—14, 15, 21, 26.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés donnant un bon rapport.

No 130 et 132 rue Bourbon entre Toulouse et St Pierre—Double corps de logis.

No. 5 rue Annette entre St. Claude et Marais—Résidence en bois à un étage.

No. 158 rue Galvez entre Dumaine et Ste Anne—Joli cottage.

Cottage élégant dans la ville de Mandeville, paroisse St. Tammany.

Succession de Louise Mathilde Lehmann.

No 22,726—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St. Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 décembre 1887, pour le compte de la dite succession, les propriétés décrites ci-après à savoir:
1° Un morceau ou une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Faubourg Tremé, Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues **Galvez, Dumaine, Ste. Anne et Johnson**, [illegible] coin des rues **Dumaine et Galvez**, la dite portion de terre mesurant [illegible] 30 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles [illegible]
Les améliorations [illegible] numéro municipal **158 rue Galvez**.
2° [illegible] **Annette, Bons-Enfants, St-Claude, Marais**, [illegible] **Morales**, et [illegible] **Antoine**, [illegible]
Les améliorations [illegible] rue **Annette**.
3° Un lot de terre [illegible] rues **Bourbon, Royale, Toulouse et St-Pierre**, mesurant 30 pieds de face à la rue **Bourbon**, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Etant la même propriété qui a été achetée par Edward H. Lehmann [illegible] Louise Mathilde Lehmann [illegible] Les améliorations comprennent [illegible] **130 et 132 rue Bourbon.**
4° Une portion de terre située à Mandeville dans la paroisse St-Tammany [illegible] rues Lake et Carroll ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant. Aussi les meubles, effets mobiliers, wharf et la cabane à bain qui sont attachés à la propriété décrite ci-dessus.
Etant la même propriété qui a été achetée par Edward H. Lehmann comme tuteur de et pour le compte de la mineure Louise Mathilde Lehmann de Charles Peter Dufel, d'après un acte de vente exécuté pardevant Charles J. Theard, notaire en cette ville le 16 septembre 1881, enregistré au bureau des aliénations, livre L, folios 347 à 349 de la paroisse St-Tammany.
Les améliorations comprennent une jolie résidence avec quelque cinq chambres et cabinets, corridor au centre, cuisine, remise et écurie, etc., etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans, en paiements égaux, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, et toutes les clauses de garantie usuelles.
Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.
28 déc—28 31 jan 7 14 21 28

Meubles, etc.

Succession de Mary Barrett, femme de Wm H. Bourke, No 21,875

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale. MERCREDI, 25 janvier 1888, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan au No 244 rue Girod, entre Remparts et Dryades, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "C" siégeant à la place de l'Honorable William T. Houston juge de ladite Cour, Division "B", actuellement absent sur un congé, le contenu du dit local pour le compte de la dite succession consistant en partie de:
Meubles et autres effets mobiliers, etc.
Conditions—Comptant.
14 jan—14 21 25.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS DE CHOIX.

Aux conditions les plus libérales de un tiers ou plus comptant.

Dans les Premier et Quatrième Districts.

A proximité des Eglises, des Ecoles, des Marchés et des lignes de chemins de fer.

Le cottage double pour résidence, Nos 131 et 131 1/2 rue Annonciation.

Le cottage élégant en bois pour résidence, No 40 rue Liberté.

A l'encan.

Succession de Mme B. E. Dumestre.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 21 793.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 11 février 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Alley, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 27 septembre 1887, Dossier No 21 793, dans l'affaire de la succession de Mme B. E. Dumestre, il sera vendu, à l'encan—
1° **Trois terrains de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible] Jackson, Liberté, [illegible] Commune et Marais, désignés comme les numéros "quatre", "cinq" et "six" et partie du numéro "neuf". Les dits trois lots mesurent ensemble 72 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un gentil cottage élevé avec corridor au centre [illegible] connu comme le No 40 rue Liberté.
2° **Une portion de terre de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Annunciation, Philip et [illegible], mesure française 30 pieds [illegible] face à la rue Annonciation, sur 159 pieds 10 pouces et [illegible] lignes de profondeur, [illegible] mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 170 pieds 3 pouces, [illegible] portion de terre étant la moitié de [illegible] désigné par le lot No 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 2 mars 1824 déposé au bureau de Carlisle Pollock, ex-notaire en cette ville.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à double corps de logis connu comme les Nos 434 et 434 1/2 rue Annonciation.
3° **Un lot de terre de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Dryades, Joséphine et Baronne désigné par le No 21 le dit lot mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur de 102 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Les améliorations consistent en un cottage résidence à double corps de logis, Nos 325 et 323 1/2 rue Jackson.
Les mesures ci-dessus sont conformément à des plans dressés par Williams & Patton, voyers, datés octobre 1887, et sont toutes plus ou moins, en mesure américaine.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles; 10 pour cent payés comptant sur les lieux pour lier la vente. Actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
10jan—10 15 22 29 fév 11

Prof. CYRILLE C. THEARD,
No 59 1/2 Union, 3e District.
Leçons [illegible]